



Forum sur la Promotion de l'Innovation et de la Créativité pour la Croissance et le Développement dans les Pays les Moins Avancés

Genève, les 13 et 14 décembre 2021

DOMAINES D'ACTION DE L'OMPI EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA)
POUR 2022-2031

Établi par le Bureau international de l'OMPI

Introduction

En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, qui dirige le développement d'un écosystème mondial de propriété intellectuelle (PI) équilibré, inclusif et efficace pour promouvoir l'innovation et la créativité, l'OMPI contribue en permanence à la mise en œuvre des recommandations pertinentes du Programme d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés (PMA) pour 2011-2020. À cet égard, l'Organisation a mis en œuvre les domaines d'action de l'OMPI en faveur des PMA pour 2011-2020, un ensemble d'activités d'appui aux PMA, adopté à l'occasion de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA.

Alors que le Programme d'action d'Istanbul s'est achevé, les organisations du système des Nations Unies ont été appelées à contribuer activement au processus préparatoire de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les PMA, qui se tiendra à Doha en 2022 pour élaborer un nouveau programme ambitieux d'action pour les PMA au cours de la prochaine décennie pour aider à surmonter les défis structurels, éradiquer la pauvreté, atteindre les objectifs de développement et permettre la sortie de la catégorie des PMA.

Les circonstances sans précédent et difficiles causées par la crise sanitaire mondiale en cours liée à la pandémie de COVID-19 ont eu des impacts graves et durables sur le développement économique et social de tous les pays. En particulier, les PMA ont besoin d'un soutien accru de la communauté internationale pour mieux reconstruire après la pandémie.

Dans ce contexte, suite à la demande formulée par le Groupe des PMA, l'OMPI a organisé un forum pré-conférence à Genève les 13 et 14 décembre 2021, au niveau des Ambassadeurs, Représentants permanents et Chefs des Offices de Propriété Intellectuelle (PI) des États membres des PMA dans le but d'examiner la mise en œuvre des domaines d'action de l'OMPI pour les PMA pour la période 2011-2020 et, plus important encore, de discuter et adopter un nouvel ensemble de domaines d'action de l'OMPI à mettre en œuvre au cours de la prochaine décennie pour apporter des nouveaux avantages et impacts aux PMA bénéficiaires. L'objectif global est de fournir une assistance et un soutien ciblés, axés sur les besoins et l'impact de l'utilisation de la propriété intellectuelle, de l'innovation et de la créativité comme outils de croissance et de développement dans les PMA, continuant ainsi à soutenir leurs efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable et à assurer des progrès vers la sortie de la catégorie des PMA.

Le présent document contient les "domaines d'action de l'OMPI pour les pays les moins avancés pour 2022-2031", qui ont été officiellement adoptés par les États membres des PMA lors du forum pré-conférence, après l'examen et la discussion du projet de proposition qui avait été élaboré par le Secrétariat de l'OMPI pour leur considération.

Les principaux domaines d'action présentés dans ce projet de document proposé ont été identifiés sur la base d'un certain nombre de contributions substantielles. Il s'agit notamment (i) de l'examen des nouveaux domaines d'action de l'OMPI pour la période 2011-2020; (ii) du Plan stratégique à moyen terme (MTSP) de l'OMPI pour 2022-2026; (iii) des conclusions et recommandations pertinentes des documents finals des réunions régionales d'examen du Programme d'action d'Istanbul; (iv) des délibérations des États membres sur des thèmes pertinents lors des réunions du Comité préparatoire de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; (v) des résultats de l'enquête menée par l'OMPI sur les besoins et les domaines prioritaires clés des PMA concernant l'utilisation de la propriété intellectuelle pour la croissance économique et le développement durable; et (vi) des conclusions des récents rapports sur l'indice mondial de l'innovation concernant la performance en matière d'innovation des PMA.

L'objectif général des domaines d'action de l'OMPI est d'aider les PMA à créer un écosystème propice à la promotion de l'innovation et de la créativité et à donner à un large éventail de parties prenantes les moyens de créer et d'utiliser des propriétés intellectuelles pour leurs activités.

Le nouvel ensemble adopté de domaines d'action de l'OMPI sera présenté à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les PMA, à Doha, au Qatar.

Les domaines d'action des PMA pour 2022-2031 se focalisent sur deux domaines, comme suit:

I. Construire un environnement national favorable à la propriété intellectuelle (PI), l'innovation et les écosystèmes créatifs dans les PMA pour stimuler la croissance économique et le développement

Malgré un certain progrès, la plupart des PMA n'ont pas été en mesure de créer des écosystèmes nationaux propices à la propriété intellectuelle, à l'innovation et à la création. Étant donné que la propriété intellectuelle est un facteur essentiel de promotion de l'innovation et de la créativité, la politique, les cadres législatifs sur la propriété intellectuelle et leurs mécanismes de mise en œuvre doivent être renforcés afin que les droits de propriété intellectuelle des innovateurs et des créateurs soient protégés et puissent être commercialisés et utilisés dans leur intérêt et celui de la société. En outre, il est important d'examiner les sources d'innovation et de créativité, et de mieux équiper les institutions et les parties prenantes concernées, qui sont essentielles au fonctionnement efficace de l'écosystème. À cet égard, l'OMPI continuera à soutenir le développement d'écosystèmes appropriés et de responsabiliser les principales institutions et parties prenantes dans les PMA, en particulier les universités et les instituts de recherche, afin qu'elles puissent bien répondre aux demandes et soutenir les aspirations des innovateurs et des créateurs.

Domaines d'action:

1.1 Un soutien continu pour l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des politiques et stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et d'innovation, ainsi que des lois pertinentes en matière de propriété intellectuelle, ainsi que leur préparation à la sortie de la catégorie des PMA et des stratégies de transition en douceur;

1.2 Soutien accru à l'élaboration de politiques institutionnelles de propriété intellectuelle dans les universités et les instituts de recherche afin d'encourager la création de propriété intellectuelle et de faire passer les résultats de la recherche à la prochaine étape de développement et de permettre des liens plus étroits entre l'université et l'industrie.

II. Améliorer les connaissances et les compétences en matière de propriété intellectuelle pour un large éventail de parties prenantes nationales dans les écosystèmes d'innovation et de création dans les PMA afin de permettre l'utilisation pratique de la propriété intellectuelle pour la création de valeur, la croissance économique et la compétitivité, et le développement durable

Dans les PMA, l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle est entravée par le niveau insuffisant de sensibilisation, de connaissances et de compétences autour de la propriété intellectuelle parmi les principales parties prenantes des écosystèmes d'innovation et de création. Les PMA ont besoin d'un soutien continu pour le développement des compétences et de l'expertise nécessaires pour leur cadre de professionnels locaux de la propriété intellectuelle. En outre, il est essentiel que les innovateurs, les start-ups, les entrepreneurs, les petites et moyennes entreprises (PME), les petits producteurs et les autres parties prenantes de l'écosystème de l'innovation au sens large acquièrent des compétences et des capacités pratiques pour l'utilisation de la propriété intellectuelle pour leurs activités.

L'OMPI peut aider les PMA à acquérir ces compétences grâce à divers programmes personnalisés de renforcement des capacités, de formation et de mentorat dans un large éventail de domaines où cela est nécessaire. Ces activités de soutien peuvent, par exemple, aider les femmes entrepreneurs à utiliser la propriété intellectuelle pour l'image de marque de leurs produits; les agriculteurs locaux à utiliser les indications géographiques pour ajouter de la

valeur à leurs produits d'origine; les jeunes innovateurs et chercheurs pour la commercialisation de leurs innovations; permettre aux créateurs de récolter les fruits de leurs créations; et fournir le renforcement des capacités technologiques pour répondre aux besoins de développement spécifiques. Ils contribueront également aux efforts de relance économique post-Covid 19 des PMA en facilitant l'innovation, la capacité de production et la diversification économique. Les services et l'ensemble de services d'assistance liés au Covid-19 proposés par l'OMPI contribueront également au renforcement des capacités des PMA à relever les défis posés par la pandémie.

Domaines d'actions:

- 2.1 Faciliter l'utilisation efficace des informations sur les brevets pour la recherche et le développement, ainsi que pour le renforcement des capacités technologiques;
- 2.2 Soutenir l'utilisation de la propriété intellectuelle pour l'image de marque des produits;
- 2.3 Soutien à l'exploitation du droit d'auteur et des droits annexes dans les industries créatives, notamment par le renforcement des organisations de gestion collective;
- 2.4 Renforcement des compétences sur la gestion et la commercialisation de la propriété intellectuelle pour les PME;
- 2.5 Soutien à la valorisation du droit d'auteur et des droits connexes, y compris le renforcement des capacités des organisations de gestion collective;
- 2.6 Aide à l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les détenteurs de savoirs traditionnels, d'expressions culturelles traditionnelles et de ressources génétiques pour protéger, préserver et utiliser leur innovation et créativité fondées sur la tradition pour la création de richesses et le développement.

DOMAINES D'ACTION DE L'OMPI POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS POUR 2022-2031

I. Construire un environnement national favorable à la propriété intellectuelle (PI), à l'innovation et aux écosystèmes créatifs dans les PMA pour stimuler la croissance économique et le développement

Domaines d'action:

1.1 Un soutien continu pour l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des politiques et stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et d'innovation, ainsi que des lois pertinentes en matière de propriété intellectuelle, ainsi que leur préparation à la sortie de la catégorie des PMA et des stratégies de transition en douceur;

1.2 Soutien accru à l'élaboration de politiques institutionnelles de propriété intellectuelle dans les universités et les instituts de recherche afin d'encourager la création de propriété intellectuelle et de faire passer les résultats de la recherche à la prochaine étape de développement et de permettre des liens plus étroits entre l'université et l'industrie.

II. Améliorer les connaissances et les compétences en matière de propriété intellectuelle pour un large éventail de parties prenantes nationales dans les écosystèmes d'innovation et de création dans les PMA afin de permettre l'utilisation pratique de la propriété intellectuelle pour la création de valeur, la croissance économique, la compétitivité, et le développement durable

Domaines d'action:

2.1 Faciliter l'utilisation efficace des informations sur les brevets pour la recherche et le développement, ainsi que pour le renforcement des capacités technologiques;

2.2 Soutenir l'utilisation de la propriété intellectuelle pour l'image de marque des produits;

2.3 Soutien à l'exploitation du droit d'auteur et des droits annexes dans les industries créatives, notamment par le renforcement des organisations de gestion collective;

2.4 Renforcement des compétences sur la gestion et la commercialisation de la propriété intellectuelle pour les PME;

2.5 Soutien à la valorisation du droit d'auteur et des droits connexes, y compris le renforcement des capacités des organisations de gestion collective;

2.6 Aide à l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les détenteurs de savoirs traditionnels, d'expressions culturelles traditionnelles et de ressources génétiques pour protéger, préserver et utiliser leur innovation et créativité fondées sur la tradition pour la création de richesses et le développement.

[Fin du document]